Lundin
Petroleum

BUREAU EXPLORATION-PRODUCTION
DES HYDROCARBURES
26 JUIN 2014
COURRIER ARRIVÉE
2A/2014/06/13075

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique
DGEC/DE/SD2
Sous-Direction de la Sécurité d'Approvisionnement et des Nouveaux Produits Energétiques
Bureau Exploration Production des Hydrocarbures
Arche de la défense – Paroi Nord
92055 LA DEFENSE cedex

Lettre recommandée avec AR n° 1A 088 448 5830 6

Montmirail, le 25 juin 2014

Objet : Demande de prolongation de validité en seconde période du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit "**Permis des Plaines du Languedoc**"

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Je soussigné Valéry Da Silva, de nationalité française, domicilié pour les besoins de la présente à Maclaunay, 51210 Montmirail (France), agissant en qualité de General Manager, dûment mandaté, de **LUNDIN INTERNATIONAL**, société anonyme au capital de 25.827.825 euros dont le siège social est situé à Maclaunay, 51210 Montmirail, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 572 199 164 (la "Société"),

ai l'honneur de déposer par la présente, au nom et pour le compte de ladite Société, une demande de prolongation de validité, en seconde période, du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit "permis des Plaines du Languedoc".

La présente demande de prolongation en seconde période de validité est déposée conformément aux dispositions des articles L.142-1 et L.142-2 alinéa 1 du nouveau code minier (tel qu'issu de l'Ordonnance n°2001-91 du 20 janvier 2011). Cependant, compte tenu des difficultés exceptionnelles que la Société a pu rencontrer dans la mise en œuvre de son programme de recherches sur le Permis des Plaines du Languedoc au cours de la première période de ce permis, une demande de prolongation « exceptionnelle » de cette première période va par ailleurs être très prochainement déposée auprès de vos services conformément aux dispositions de l'article L.142-2 alinéa 2 du nouveau code minier.

La demande objet des présentes vous est soumise dans l'hypothèse où la demande de prolongation « exceptionnelle » déposée parallèlement ne devait pas être accueillie.

Ceci étant exposé, il est précisé ce qui suit :

VDS

.../...

Lundin International
SA au capital de 25.827.825 €
RCS Reims 572 199 164

Centre pétrolier
Maclaunay
51210 MONTMIRAIL

Tel. +33 (0)3 26 81 74 00
Fax. +33 (0)3 26 81 14 71

Lundin-petroleum.com

.../...

1. CARACTERISTIQUES DU PERMIS

Le Permis des Plaines du Languedoc a été attribué à la société LUNDIN INTERNATIONAL par arrêté du 2 octobre 2009 publié au Journal Officiel du 30 octobre 2009 pour une première période de validité de cinq (5) ans, sur une superficie de 2348 km2 environ portant sur partie des départements de l'Aude et de l'Hérault, et un engagement financier minimal d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €).

2. DUREE DE LA PROLONGATION SOLLICITEE

La durée de la prolongation sollicitée est de cinq (5) ans.

3. LIMITES ET SUPERFICIE DU PERIMETRE SUR LEQUEL PORTE LA DEMANDE DE PROLONGATION

La prolongation de validité est sollicitée pour une superficie comprise à l'intérieur d'un périmètre constitué par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets d'un polygone définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris :

Sommet	Longitude Est	Latitude Nord
A	1.00gr E	48.40gr N
B	1.10gr E	48.40gr N
C	1.10gr E	48.20gr N
D	0.90gr E	48.20gr N
E	0.90gr E	48.10gr N
F	0.80gr E	48.10gr N
G	0.80gr E	48.00gr N
H	0.70gr E	48.00gr N
I	0.70gr E	47.90gr N
J	0.40gr E	47.90gr N
K	0.40gr E	48.20gr N
L	0.90gr E	48.20gr N
M	0.90gr E	48.30gr N
N	1.00gr E	48.30gr N

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie de 1095 km² portant sur partie des départements de l'Hérault et de l'Aude.

4. PIECES ANNEXEES

Annexe 1 Renseignements et pièces nécessaires à l'identification du demandeur, à savoir :
- renseignements administratifs ;
- extrait k-bis ;
- exemplaire certifié conforme des statuts ;
- renseignements sur les titres miniers dont le demandeur est titulaire ou amodiataire et ceux pour lesquels il a introduit des demandes en cours d'instruction ;

Annexe 2 Cinq exemplaires des cartes au 1/200.000 sur lesquelles sont tracées les limites de la zone du permis objet de la demande de prolongation ;

.../...

JDS

.../...

Annexe 3 Notice d'impact ;

Annexe 4 Mémoire technique ;

Annexe 5 Programme de travaux envisagés et engagements financiers ;

Annexe 6 Engagements souscrits conformément aux prescriptions du décret 2004-648 du 2 juin 2006 ;

Annexe 7 Justification des capacités techniques du demandeur, à savoir :
- titres, diplômes et références professionnelles des cadres chargés de la conduite et du suivi des travaux d'exploration ;
- liste des travaux d'exploration ou de production auxquels la Société a participé au cours des 3 dernières années, accompagnée d'un descriptif sommaire des travaux les plus importants ;
- descriptif des moyens humains et techniques envisagés pour l'exécution des travaux.

Annexe 8 Justification des capacités financières du demandeur, à savoir :
- bilans et comptes de résultat des 3 dernières années ;
- annexe 10 aux comptes de la Société arrêtés au 31/12/2013 intitulée « Situation des engagements au 31 décembre 2013 » laquelle inclut, notamment, une description des engagements hors bilan de la Société, les garanties et les cautions éventuellement consenties par elle, une présentation des litiges éventuels en cours et des risques financiers pouvant en résulter pour la Société ;
- déclarations bancaires.

Annexe 9 Pouvoirs du signataire.

Nous joignons à votre attention une copie de la présente demande et de ses annexes ainsi qu'un dossier « allégé ».

Nous adressons également une copie de la présente demande et de ses annexes à :
- Monsieur le Directeur de l'Energie,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Languedoc Roussillon,
- Monsieur le Préfet de l'Hérault (un dossier « allégé »),
- Monsieur le Préfet de l'Aude (un dossier « allégé »).

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour LUNDIN INTERNATIONAL

Valéry Da Silva

501EAIARB

501EAIARB1110

La Poste S.A. au capital de 3 400 000 000 €. RCS PARIS 356 000 000. 44 boulevard de Vaugirard 75757 Paris CEDEX 15

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi :

1A 088 448 5830 6

SGR2 V17 PIC 8V - 800351 - 03/13

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi :

1A 088 448 5831 3